

## ADVANCE QUESTIONS TO ANDORRA – Add.2

### MONACO

- En tenant compte des recommandations faites par le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Comité des droits de l'Enfant (CRC) dans le cadre des rapports sud Andorre, quelle est la position du Gouvernement en ce qui concerne le rôle du Raonador del Ciutadà (Ombudsman/médiateur) en Andorre ?
- Est-ce que le Gouvernement de la Principauté d'Andorre envisage la création d'un médiateur spécialisé dans la protection des droits de l'enfant ou dans la protection des droits de la femme ?